

**IL EXISTE 2 LICENCES :**

- **la Licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit au classement Élo et au classement Élo Rapide.
- **la Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 61 minutes.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance GROUPAMA lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile, GROUPAMA.

**Mutations :** les joueurs mutés (cf. Règles Générales – livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

Il est préférable de faire figurer le nom de la ville dans celui de votre club.

**LA PRISE DE LICENCES :**

Voir au verso Consignes pour la prise de licences.

### VOS CORRESPONDANTS POUR LES LICENCES

**LAETITIA CHOLLET :** Alsace ; Auvergne ; Bourgogne ;  
Champagne-Ardenne ;  
Franche-Comté ; Limousin  
[laetitia.chollet@echecs.asso.fr](mailto:laetitia.chollet@echecs.asso.fr) – 01 39 44 65 83

**CELINE LAGADIC :** Basse-Normandie ; Centre-Val de Loire ;  
Corse ; Côte d'Azur ; Haute-Normandie ;  
Lyonnais ; Pays de Loire ; Picardie ; Provence  
[celine.lagadic@echecs.asso.fr](mailto:celine.lagadic@echecs.asso.fr) – 01 39 44 65 86

**JULIEN THIPHINEAU :** Aquitaine ; Bretagne ; Dauphiné-Savoie ;  
Guadeloupe ; Guyane ; Ile-de-France ; La  
Réunion ; Languedoc ; Lorraine ; Martinique ;  
Midi-Pyrénées ; Nord-Pas de Calais ;  
Poitou-Charentes ; Polynésie  
[julien.thiphineau@echecs.asso.fr](mailto:julien.thiphineau@echecs.asso.fr) – 01 39 44 65 82

Le site fédéral :  
**www.echecs.asso.fr**

**LES TARIFS PAR CATÉGORIES**

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
<b>Senior</b>	Né en 1992 et avant	<b>38</b>	<b>5</b>
<b>Junior</b>	Né en 1993 et 1994	<b>20</b>	<b>1,5</b>
<b>Cadet</b>	Né en 1995 et 1996	<b>20</b>	<b>1,5</b>
<b>Minime</b>	Né en 1997 et 1998	<b>12</b>	<b>1,5</b>
<b>Benjamin</b>	Né en 1999 et 2000	<b>12</b>	<b>1,5</b>
<b>Pupille</b>	Né en 2001 et 2002	<b>10</b>	<b>1,5</b>
<b>Poussin</b>	Né en 2003 et 2004	<b>10</b>	<b>1,5</b>
<b>Petit Poussin</b>	Né en 2005 et après	<b>10</b>	<b>1,5</b>

**Cotisation club**

Suite au vote de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2009, le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, soit au 31.08.2012 pour cette nouvelle saison. Le montant de la cotisation due par le club est indiqué sur le bordereau de ré-affiliation.

**BAREME DE LA COTISATION-CLUB :**

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	35 Euros
2 voix	40 Euros
3 voix	45 Euros
4 voix	50 Euros
5 voix	55 Euros
6 voix	60 Euros
7 voix	65 Euros
8 voix et plus	70 Euros

**MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS**

*Par souci environnemental, les règlements mis à jour ne seront pas envoyés en même temps que la circulaire de rentrée et les bordereaux de ré-affiliations. Ils seront disponibles sur le site fédéral à partir de septembre.*

*Toutefois, les clubs désirant une version papier, pourront en faire la demande, en renvoyant ce bon de commande au secrétariat fédéral (adresse au bas de la page).*

Nom ..... Prénom .....

Président du club de .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville.....